

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE
75014 PARIS - FRANCE
TÉL. 325-36-74
C. C. P. 1248-74 PARIS

D 283 URUGUAY: LES EFFETS DE LA CENSURE

Un exemple pratique des effets de la censure politique est celui de la récente lettre pastorale des évêques d'Uruguay sur "La mission de l'Eglise". Ce document tient son importance au fait qu'il est la première déclaration officielle de l'épiscopat comme tel depuis le coup d'Etat camouflé de juin 1973.

Nous avons donné dans un document précédent (cf DIAL D 260) le texte original des passages de cette lettre susceptibles de heurter les autorités politiques du pays. Depuis, le texte définitif a été publié. Il est intéressant de comparer les deux rédactions successives pour vérifier comment une déclaration officielle de l'épiscopat peut subir les influences de la censure.

C'est ce que nous faisons ici en donnant: 1) la justification de l'épiscopat concernant la nouvelle version de la lettre pastorale; 2) les paragraphes modifiés mis en parallèle. On notera en particulier la suppression de toute mention explicite de la demande d'amnistie générale et des autorités civiles et militaires.

(Note DIAL)

1- POSTFACE DE LA LETTRE PASTORALE SUR "LA MISSION DE L'EGLISE"

Après avoir étudié tous les aspects relatifs à la rédaction d'une lettre collective sur la mission de l'Eglise et imploré l'assistance de l'Esprit-saint, nous avons, en tant qu'évêques d'Uruguay, décidé d'en publier le texte.

Au moment où commençait sa distribution, nous avons été informés que certaines de nos paroles étaient interprétées d'une façon non conforme à notre propos.

Afin d'éviter de telles interprétations, nous avons préféré retoucher certains détails de rédaction pour clarifier notre pensée.

Pour que personne ne puisse douter de notre profonde unité collégiale dans cette décision, nous avons signé nominalement le texte intégral de la lettre pastorale intitulée "Mission de l'Eglise".(1)

Montevideo, le 27 octobre 1975

(1) Alors que le texte du 12 octobre n'était signé que des noms de Humberto Tonna et Orestes S. Nuti, le texte définitif porte en outre les noms de Antonio Corso, Carlos Parteli, Roberto Cáceres, Miguel Balaguer, Edmundo Quaglia, Andrés Rubio, Herbé Seijas, José Gottardi et Carlos Mullín. (N.d.T.)

2- PARAGRAPHE MODIFIES

Texte original

23-

Nous déclarons à tous les uruguayens que pour édifier un Uruguay nouveau il faudra que les uns abandonnent la philosophie de la haine et de la violence et reconnaissent humblement leurs erreurs, et que les autres rejettent l'esprit de vengeance.

On ne peut corriger une erreur par une autre erreur.

Si les délits commis doivent subir le poids de la loi par l'intermédiaire de la justice celle-ci doit être imprégnée de l'esprit évangélique de la charité et du respect de la personne humaine. En invoquant ces principes, nous nous permettons de lancer un appel fraternel à tous les niveaux afin que les uruguayens puissent exercer la vertu de magnanimité,

laquelle pourrait prendre la forme concrète d'une amnistie la plus large possible, dans des limites recommandables. Les blessures encore ouvertes ainsi pansées, tous les uruguayens pourraient, en communion nationale, célébrer fraternellement dans l'unité le 150e anniversaire de l'indépendance de notre pays.

29- Il est à souhaiter qu'en cas de difficultés concernant certaines attitudes de l'Eglise, au niveau des personnes ou des organisations, les autorités civiles et

Texte corrigé

23- Nous reconnaissons complaisamment les efforts qui sont faits dans divers secteurs de l'activité nationale pour remettre la vie collective dans le chemin de l'ordre, du travail et de l'honneur; mais en même temps nous avons le devoir de rappeler à tous nos concitoyens que, pour édifier l'Uruguay nouveau sur la base d'une paix sociale authentique, il faudra abandonner la philosophie de la haine et de la violence, reconnaître avec humilité nos propres erreurs et rejeter l'esprit de vengeance. On ne peut corriger une erreur par une autre erreur. Nous pensons qu'à l'heure de la reconstruction il est plus important de regarder en avant qu'en arrière.

Si toute l'activité humaine doit être imprégnée d'esprit évangélique et de respect de la personne humaine, nous nous permettons, en invoquant ces principes, de lancer un appel fraternel à tous les uruguayens afin qu'ensemble, inspirés par l'amour, sur la base de la justice et même, au-delà de celle-ci, dans l'exercice de la vertu de magnanimité, nous travaillions dans le sens d'une réconciliation nationale effective qui est conforme à l'esprit tant de fois manifesté par les grands noms dont nous célébrons les hauts faits en ce 150e anniversaire, en nous appliquant également dans tous les cas où cela est possible, en accord avec l'intérêt général et au moment opportun, à réintégrer dans la vie nationale ceux qui ont été arrêtés et qui se trouvent dans les conditions requises pour se réinsérer dans la vie collective, pacifique et laborieuse, du pays.

29- Il est à souhaiter qu'en cas de difficultés concernant certaines attitudes de l'Eglise, au niveau des personnes ou des organisations,

(texte original)

militaires informent, avant de prendre quelque mesure que ce soit, l'autorité ecclésiastique compétente afin que celle-ci procède aux vérifications nécessaires et prenne les mesures appropriées. Une telle attitude de bonne intelligence contribuera au bien de l'Etat et de l'Eglise, et l'avantage en reviendra au peuple au service duquel nous sommes tous. Il est également à souhaiter que la presse, sous ses formes diverses, assume ses propres responsabilités d'éthique professionnelle en proposant toujours une information respectueuse, objective et véridique.

31- Il est indubitable que fait partie du message évangélique tout ce qui a trait à la charité fraternelle, à la pratique de la justice sociale et au respect des droits de l'homme.

Personne ne doit craindre l'annonce de cet aspect du message du Seigneur. Quand l'Eglise prend la parole, elle le fait sans ressentiment ni agressivité, à partir de l'amour et en vue de l'édification d'une véritable communauté de frères centrée sur le Christ.

Tout ce qui peut susciter ressentiment et rancœur est absent de ses paroles et de ses actes, ainsi que tout ce qui conduit à la violence que nous condamnons une fois encore, sous toutes ses formes, comme anti-chrétienne et anti-évangélique. Aussi profitons-nous de cette occasion pour demander de nouveau que soient respectés, par tous et en toute circonstances, les droits de la personne humaine comme des individus qui ont été déclarés coupables de quelque délit: il est du devoir de l'Eglise de se faire

(texte corrigé)

on informe, avant de prendre quelque mesure que ce soit, l'autorité ecclésiastique compétente afin que celle-ci procède aux vérifications nécessaires et prenne les mesures appropriées. Une telle attitude de bonne intelligence contribuera au bien de l'Etat et de l'Eglise, et l'avantage en reviendra au peuple au service duquel nous sommes tous. Il est également à souhaiter que la presse, sous ses formes diverses, assure ses propres responsabilités d'éthique professionnelle en proposant toujours une information respectueuse, objective et véridique.

31- Il est indubitable que fait partie du message évangélique tout ce qui a trait à la charité fraternelle, à la pratique de la justice sociale et au respect des droits de la personne humaine.

Personne ne doit craindre l'annonce de cet aspect du message du Seigneur. Quand l'Eglise prend la parole, elle le fait sans ressentiment ni agressivité, à partir de l'amour et en vue de l'édification d'une véritable communauté de frères centrée sur le Christ. Sans méconnaître les difficultés propres aux situations conflictives, et malgré cela, tout ce qui peut susciter ressentiment et rancœur est absent de ses paroles et de ses actes, ainsi que tout ce qui conduit à la violence que nous condamnons une fois encore, sous toutes ses formes, comme anti-chrétienne et anti-évangélique. C'est pourquoi nous répétons que tous doivent respecter les droits de la personne humaine en quelque situation que celle-ci se trouve:

il est du devoir de l'Eglise de se faire l'interprète de ceux qui

(Texte original)

l'interprète de ceux qui sont dans l'impossibilité de faire valoir leurs droits.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'exercice de la liberté religieuse, nous demandons respectueusement aux autorités compétentes de pouvoir exercer comme il convient le ministère sacerdotal auprès des nombreux détenus qui sont fils de l'Eglise.

Nous sommes certains que, en plus des bienfaits spirituels qui en résulteront personnellement pour ceux se trouvant dans cette condition, ce sera un élément efficace de collaboration en faveur de la nécessaire réconciliation nationale.

(Texte corrigé)

ont dans l'impossibilité de faire valoir leurs droits.

Egalement, dans le cadre de l'exercice de la liberté religieuse, nous demandons respectueusement aux autorités compétentes de pouvoir offrir une assistance religieuse appropriée aux détenus, en conformité avec l'évêque respectif.

Nous sommes certains que, en plus des bienfaits spirituels qui en résulteront personnellement pour ceux se trouvant dans cette condition, ce sera un élément efficace de collaboration en faveur de la nécessaire réconciliation nationale.

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 140 F - Etranger 160 F
(avion: tarif spécial)

Directeur de la publication: Charles ANTOINE

Imprimerie: DIAL, 170 bd du Montparnasse, 75014 Paris
Commission paritaire de presse: n° 56249